

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-REGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :
Le 30 novembre 2023

- EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6^{ème} séance
<u>Séance du 8 décembre 2023</u>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREDDENT, 5^{ème} vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vice-présidents.

Étaient présents : 30 conseillers communautaires

<u>Nombre conseillers :</u>
En exercice : 48
Présents : 30
Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 34
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Vice-présidents : M. Georges BREDDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Secrétaire de séance :

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Délibération n°2023.12.06/498

REPORT DE L'AFFAIRE N°28 :

**Instauration de la
journée de Solidarité**

En cours de séance :

Vice-président: M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Georges BREDDENT

Rapporteur

M. Georges BREDDENT
Le président de séance

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Président : M. Éric JALTON

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO

En cours de séance :

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : Mme Sandra ENJARIC (pouvoir à M. Jacques BANGOU, représenté par M. BREDDENT)

Acte rendu exécutoire

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETRO

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

- après transmission en préfecture

le : **20 DEC. 2023**

- publication sur le site internet
ou notification, le : **21 DEC. 2023**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la proposition de report de cette affaire en l'absence du président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De **prendre acte** du report de l'affaire n°28 de l'ordre du jour relative à l'instauration de la journée de Solidarité.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **19 DEC. 2023**

Le président de séance

La secrétaire de séance

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **20 DEC. 2023** 5^{ème} vice-président
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **21 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **21 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **21 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **21 DEC. 2023**



Georges BREDET vice-président DOQUET-ROUSSAS